

L'an deux mille vingt et le deux Juin à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.

La convocation était du 26 Mai 2020.

PRESENTS : PERAUDEAU Christian, LE MOIGNE André, ANTONUTTI Véronique, SARRAZIN Paulette, LEY Céline, LACAMPAGNE Jean-François, POUBLAN Patrice, MAUPAS Patrick, MEYNIÉ Hélène, MARQUET Sophie.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MARQUET

Cette réunion étant la première du Conseil Municipal élu le 15 Mars 2020 et mis en place le 25 Mai 2020, il n'y a pas de compte rendu à approuver. La réunion du 25 Mai 2020 ayant fait l'objet d'un Procès-verbal transmis aux services de l'Etat..

001 : COMMISSION COMMUNALES :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de composer les commissions communales. Le Maire est Président de droit des Commissions Communales, mais les vice-présidents peuvent les convoquer, avec l'accord du Maire, lorsqu'ils le jugent nécessaire.

Ces commissions ne se sont quasiment pas réunies lors du dernier mandat. Il convient de procéder différemment car elles doivent avoir un rôle préparatoire, afin de permettre au Conseil Municipal, de prendre des décisions et de dégager des priorités par rapport aux éléments fournis.

FINANCES :

Le Conseil Municipal décide de ne pas composer de commission finances ; mais, que tous les Conseillers Municipaux disponibles travaillent sur ce point chaque fois que cela sera nécessaire. La réunion relative au vote du budget sera uniquement consacrée à ce sujet.

BATIMENTS COMMUNAUX ET CIMETIERE :

Vice-Président : Christian PERAUDEAU

Membres : Patrick MAUPAS, Jean-François LACAMPAGNE, Céline LEY, Hélène MEYNIÉ.

VOIRIE, CHEMINS RURAUX :

Vice-Président : Jean-François LACAMPAGNE

Membres : Patrice POUBLAN, Patrick MAUPAS, Paulette SARRAZIN, Christian PERAUDEAU.

AIDE AUX PERSONNES :

La création de cette commission a été évoquée, mais elle n'a pas été constituée. Il convient donc d'en reparler.

COMMISSION COMMUNICATION :

Vice-Président : ?

Membres : Sophie MARQUET, Patrick MAUPAS, Céline LEY, Véronique, ANTONUTTI

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Elle sera proposée lors d'une prochaine réunion dès que les services fiscaux nous auront donné la marche à suivre. Par le passé, il convenait de proposer 12 titulaires et 12 suppléants, les services fiscaux en retenant 6 de chaque parmi lesquels des propriétaires forestiers et des propriétaires ne résidant pas sur la commune.

002- DELEGUES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET AUTRES :

Il est souligné par Le Maire que le rôle des délégués est très important car ils représentent la commune. Les décisions prises dans les syndicats impactent le budget de la commune et son fonctionnement. Les délégués sont appelés à faire les comptes rendus des réunions auxquelles ils assistent. Leur présence aux réunions est vivement souhaitée, certains syndicats ont des délégués suppléants auxquels il faut faire appel si le titulaire ne peut participer. Dans le cas où ils peuvent difficilement assister aux réunions par rapport aux heures ou jours retenus, ou si cela ne répond pas à leurs attentes, ils doivent en informer le Maire afin de désigner un nouveau délégué, il est primordial que la commune soit représentée.

Il demande que chaque personne qui a siégé lors du précédent mandat présente brièvement le Syndicat ou la structure.

COMMUNAUTE DE COMMUNE DU BAZADAIS :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la législation, les délégués sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Les délégués de la commune seront donc :

Titulaire : M. VIGNEAU Eric, Maire

Suppléants : M. LACAMPAGNE J-François, 1^{er} Adjoint

SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS :

Les délégués précédents étaient André LE MOIGNE et Jean-François LACAMPAGNE. Ils présentent le syndicat dont la zone de compétence a changé avec la fusion du Syndicat avec celui de Lerm et Musset. Il est signalé que les comptes rendus des réunions ne parviennent pas en Mairie, cela sera demandé. Les réunions avaient précédemment lieu le Mercredi matin, vers 10 Heures.

Il est nécessaire de désigner deux délégués. Suite à leur candidature, le Conseil Municipal désigne :

M. Jean-François LACAMPAGNE

M. André LE MOIGNE

SYNDICAT SCOLAIRE DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE présente le mode de fonctionnement du Syndicat Scolaire au Conseil, il évoque les travaux en cours pour le local social du personnel, il aborde la participation financière demandée pour le fonctionnement au nombre d'enfants scolarisés et pour l'investissement au nombre d'habitants.

Depuis 12 ans le quorum a toujours été atteint. On compte six classes, sept employées, dix-sept membres au comité syndical, une présidente et deux vice-présidents, il occupe actuellement un poste de vice-président.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Suite à leur candidature, le Conseil Municipal désigne :

Titulaires : - André LE MOIGNE - Paulette SARRAZIN
Suppléantes : - Hélène MEYNIÉ – Véronique ANTONUTTI

SYNDICAT SOLAIRE DE BAZAS :

Paulette SARRAZIN qui était déléguée auprès de ce syndicat en donne les missions et le mode de fonctionnement. Ce dernier a été très impacté par le fait que la compétence « Transports Scolaires » passe du Département à la Région.

Suite à leur candidature, le Conseil Municipal désigne :

Mme Sophie MARQUET
M. Patrice POUBLAN

ECOLE D'AILLAS :

Sophie MARQUET et Patrice POUBLAN présentent le mode de fonctionnement de l'école d'Aillas car ils étaient délégués lors du mandat précédent.

Suite à leur candidature, le Conseil Municipal désigne :

M. Patrice POUBLAN
Mme MARQUET Sophie

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE :

Jean-François LACAMPAGNE, délégué pendant le précédent mandat expose le rôle du Syndicat pour les communes rurales à savoir : extension ou renforcement du réseau, entretien des lignes. Les réunions sont à Bordeaux au nombre de 2 ou 3 par an. Suite à sa candidature, le Conseil Municipal désigne :

M. Jean-François LACAMPAGNE

COMICE AGRICOLE :

L'historique du comice est donné par Paulette SARRAZIN et Jean-François LACAMPAGNE. C'est une fête agricole organisée par les agriculteurs, tous les ans elle regroupe sept anciens cantons, les communes cotisent 0.40 € par habitant l'année du comice et 0.20 € les autres années. Cela est devenu une fête de la ruralité car le « Comice ancienne version » avec exposition d'animaux et de récoltes perdait de l'attrait et surtout manquait d'exposants.

Suite à leur proposition, le Conseil Municipal désigne :

M. Jean-François LACAMPAGNE
M. Patrick MAUPAS
Mme Céline LEY

003- QUESTIONS DIVERSES :

CONSEILLERS TECHNIQUES COMMUNAUX

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il appartient au Maire d'agr eer les personnes qualifi ees pour l'assister dans ses responsabilit es et guider les secours au cours des op erations de lutte contre les incendies sur le territoire de la commune.

Il indique au Conseil Municipal qu'il va renouveler les Conseillers Techniques actuels dans leur fonction, dans la mesure o u ces derniers, lui donnent leurs accords. Il s'agit de :

- M. ANTONUTTI Alain
- M. LACAMPAGNE Jean-Fran ois
- M. LE MOIGNE Andr e

L'ordre du jour  tant  puis e la s ance est lev ee   23 Heures 00.